



Huit mouillages dits écologiques, pensés par la société concarnoise « Ino-Rope », vont être testés aux Glénan : quatre à La Pie et quatre dans La Chambre (ci-contre).

Outre la relocalisation des limites administratives du port de Saint-Nicolas des Glénan, les élus avaient à approuver, hier soir, en conseil municipal, une demande de subvention pour l'installation de mouillages écologiques dans l'archipel et à Beg-

Meil. Une opération innovante que la municipalité entend mener dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

◆◆ Les lignes de mouillage sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle problématique due à l'augmentation des zones de mouillage et aux nouveaux enjeux environnementaux comme la reproduction des espèces ou la limitation de l'impact humain sur la faune et la flore. La protection des fonds marins et notamment des herbiers de zostères devient une priorité », explique Roger Le Goff, le maire. Le système classique de ligne de mouillage offre un très bon système d'amortissement mais son impact écologique est sujet à caution. « Autour des corps-morts, le rayon d'action de la chaîne détruit toutes les espèces vivantes sur son passage : algues, coquillages, oeufs, alevins... ». La municipalité, dans le cadre de son contrat Natura 2000, va ainsi tester, dès cette saison, des mouillages dits écologiques, pensés par la société concarnoise « Ino-Rope ». Au nombre de quatre à la cale de Beg-Meil et de huit aux Glénan (quatre à La Pie et quatre dans La Chambre). « Un test que nous mènerons avec l'agence des aires marines protégées qui aura en charge le suivi écologique », dit Roger Le Goff. « La Dreal (Direction régionale de l'environnement) est également intéressée par cette initiative en zones sensibles. Une première dans la région ». L'installation de ces lignes de remplacement sera toujours confiée à une entreprise de travaux sous-marins. Le suivi technique sera, lui, assuré par la capitainerie. Le coût est sensiblement supérieur à un mouillage classique. Mais, outre l'aspect écologique, la municipalité espère une réduction notable des manipulations. « On pourra peut-être les laisser à poste toute l'année ».

« Ino-Rope »

La société « Ino-Rope » est une start-up créée en 2013 par Thibault Reinhart, ingénieur et architecte naval, et Julien Barnet. Les deux jeunes chefs d'entreprise se sont lancés dans l'aventure en créant l'Ino-Block, une poulie révolutionnaire que l'on retrouve aujourd'hui sur les voiliers de course. Spécialisée dans le matelotage, l'accastillage et le cordage synthétique, elle est hébergée chez Kairos, aux abords du port de Concarneau. Jérôme Rouzic a piloté le projet pour la société « Ino-Rope » et conçu des solutions de lignes de mouillage pour la protection de l'environnement, plus communément appelées « Mouillages écologiques ». « En fait, le principe existe déjà en Méditerranée. Nous l'avons adapté aux contraintes de notre littoral que sont le marnage et la corrosion. Nous avons dessiné les modèles et imaginé deux lignes différentes pour les Glénan et Beg-Meil. Une cordonnerie a réalisé des tresses sur mesure, capables de résister à une traction de 30 t. Mais attention, le matériau n'est pas naturel ». Jérôme Rouzic suivra évidemment de près le devenir de ces lignes. « Pour l'heure, nous estimons à 8 ans sa durée de vie ». Il restera

toutefois très attentif aux effets des micro-organismes, algues et autres coquillages sur les lignes de mouillage et, bien sûr, leur efficacité.

Les techniques

Beg-Meil : « Le système testé à la cale inclura l'installation d'une bouée " subsurface " qui doit permettre de soulever la ligne. « Elle n'a donc aucun impact sur le fond marin et ne vient pas perturber son environnement au gré des vents et des marées. Cependant, elle n'est utilisable que dans les mers avec un faible marnage ou dans les zones avec une profondeur suffisante. La bouée subsurface et le poids de la chaîne offrent un double amortissement, absorbant au mieux l'effet des vagues ». Les Glénan : « Lorsque la bouée subsurface n'est pas utilisable, on préconise l'utilisation d'une ligne simple avec une aussière synthétique qui a une flottabilité légèrement supérieure à 1. Elle ne flotte pas et elle ne dégrade pas les fonds marins. La chaîne sert de lest afin de s'assurer que l'aussière ne se situe pas dans le tirant d'eau des bateaux et offre également un amortissement à la ligne ».